

prêts dont le produit peut être rétrocédé à des sociétés financières de développement. Ces fonds sont alors prêtés à des emprunteurs du secteur privé et visent généralement à financer, à des conditions commerciales, des projets d'investissement d'envergure moyenne.

Les programmes sectoriels

L'aide sectorielle fournit de l'équipement et des services dans les grands domaines de compétence du Canada, tels l'agriculture, le transport, l'électricité et les communications, en vue de mettre en valeur un secteur précis que le pays bénéficiaire juge prioritaire.

Les études de faisabilité et les études techniques détaillées

À l'appui des nombreux programmes décrits ci-dessus, l'ACDI finance également des études de faisabilité et des études techniques détaillées pour des projets de grande valeur sur le plan du développement. Ces études sont parfois financées à même le Mécanisme canadien de préparation de projets, dont il est question ci-dessous.

L'aide humanitaire

L'aide humanitaire vise à atténuer les effets immédiats de désastres naturels ou d'origine humaine, tels que les inondations, les tremblements de terre et les guerres civiles, par le don d'espèces, de produits de base et de fournitures médicales, la prestation de services de transport aérien, etc.

L'aide alimentaire

L'aide alimentaire, sauf dans les cas où il s'agit d'aide alimentaire d'urgence, vise à apaiser la faim et à appuyer des paiements par des dons d'aliments.

Certains des types d'assistance décrits ci-dessus sont généralement accordés sous forme de contributions non remboursables (aide alimentaire, aide humanitaire, assistance technique par exemple), tandis que d'autres (lignes de crédit par exemple) sont accordés sous forme de prêts consentis selon les modalités suivantes : aucun intérêt, remboursement échelonné sur 50 ans y compris une période de grâce de 10 ans ou 3 % d'intérêt, remboursement sur 30 ans y compris une période de grâce de 7 ans. Dans le cas des projets de développement intégré et d'autres formes de programmes globaux d'assistance, on combine généralement les contributions et les prêts. Contrairement aux contributions versées aux institutions multilatérales, qui sont dépensées d'une manière sur laquelle l'ACDI ne dispose pas d'un grand pouvoir discrétionnaire, les prêts et contributions de nature bilatérale sont contrôlés par l'ACDI, qui conclut des accords directement avec les pays en développement visés.

À quelques exceptions près, l'approvisionnement dans le cadre d'une aide accordée sous forme de contributions relève de la Corporation commerciale canadienne (CCC), une société de la Couronne qui s'occupe de promouvoir l'exportation et qui peut négocier des contrats à l'étranger au nom de fournisseurs canadiens. L'approvisionnement dans le cadre d'une aide accordée sous forme de prêts relève du pays en développement bénéficiaire. Le point de contact pour les opérations sur biens financés par prêts se trouve donc la plupart du temps dans le pays bénéficiaire et non à la CCC, comme c'est le cas lorsque les biens sont financés par des contributions.

En plus de connaître ces lignes directrices générales concernant l'approvisionnement, les entreprises canadiennes devraient également prendre note des deux règlements suivants, qui s'appliquent à l'aide bilatérale canadienne :

(a) En général, le contenu canadien de tous les biens et services fournis par l'entremise du programme bilatéral de l'ACDI ne doit pas être inférieur à 66,67 %.

(b) Les services d'experts-conseils et l'assistance technique consentis dans le cadre du programme bilatéral de l'ACDI doivent être fournis par des entreprises établies au Canada et dont 51 % des intérêts appartiennent à des Canadiens.

Les fabricants d'équipement, les fournisseurs et les maisons de commerce qui souhaitent participer au programme bilatéral de l'ACDI en fournissant des biens et services, doivent s'inscrire en s'adressant à la :

Division des fournisseurs et de l'établissement des priorités relatives au matériel
Direction de la gestion des données et de l'information sur les approvisionnements
Approvisionnement et Services Canada
11, avenue Laurier
Place du Portage, 4B3
Hull (Québec)
K1A 0S5

Les sociétés de transport devraient s'inscrire en s'adressant à la :

Section du transport outre-mer
Approvisionnement et Services Canada
Place du Portage, 8B3
Hull (Québec)
K1A 0S5

Les experts-conseils et les maisons de commerce devraient s'inscrire en s'adressant à la :

Relations avec les consultants et le secteur industriel
Direction de la coopération avec le monde des affaires
Agence canadienne de développement international
Place du Centre
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4

3. Le programme de coopération industrielle

En plus de ses programmes multilatéral et bilatéral, l'ACDI gère un programme de coopération industrielle dont le budget s'établissait à 21 millions de dollars pour l'exercice 1983-1984.

Le programme appuie financièrement les efforts des entreprises canadiennes pour établir des relations commerciales durables avec leurs homologues des pays en développement sous forme d'entreprises conjointes, d'investissements directs, de contrats de gestion, d'accords de licence et d'assistance technique. Des contributions sont accordées pour réaliser des études exploratoires fournissant des analyses préliminaires des projets envisagés. Les études de viabilité venant établir des analyses économiques, commerciales et juridiques détaillées de projets éventuels peuvent être admissibles à des contributions plus importantes.

Le Mécanisme canadien de préparation de projets (MCPP) s'adresse davantage aux experts-conseils et vise à faire participer des sociétés canadiennes au tout début de projets qui seront financés par des institutions de développement multilatérales. Le MCPP permet l'appui financier d'études de pré-faisabilité de projets d'investissement.

Le Mécanisme canadien de transfert des techniques permet par ailleurs aux entreprises canadiennes de mettre à l'essai et d'adapter des techniques dans des pays en développement en vue d'établir une coopération à long terme avec leurs homologues de ces pays. Enfin, le Mécanisme canadien pour les énergies renouvelables aide les fabricants canadiens spécialisés dans le domaine des énergies renouvelables à diffuser leurs techniques dans des pays en développement.